



**PAGE DE GARDE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 28 juillet 2020 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
8 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
9 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
10 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
11 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Christophe MOIROUD
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
18 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
19 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
20 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
21 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
22 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
23 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
24 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
26 CHANAZ	T Yves HUSSON	
27 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
28 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
29 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
30 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
31 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
32 ENTRELACS	T Claire COCHET	
33 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
38 MERY	T Nathalie FONTAINE	
39 MERY	T Stéphane ROULET	
40 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
41 MOTZ	T Daniel CLERC	
42 MOUXY	T Laurent PHILIPPI	
43 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
44 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
45 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
46 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
47 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
48 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
49 SAINT PIERRE DE CURTILLES	S Michel de BORTOLI	
50 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
51 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
52 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
53 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
54 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
55 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
56 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
57 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
58 VOGLANS	T Martine BERNON	
59 VOGLANS	T Yves MERCIER	



## PAGE DE GARDE

27 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Christophe MOIROUD
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAIRYO
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN
LE BOURGET-DU-LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
GRESY-SUR-AIX	Patrick POURCHASSE
GRESY-SUR-AIX	Chrystel TROQUIER

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 juillet 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 58 projets de délibérations et 2 vœux.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 22 juillet 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 59 présents et 67 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 34 Année : 2020

Exécutoire le : 30 JUIL. 2020

Affichée le : 30 JUIL. 2020

Visée le : 30 JUIL. 2020

### HABITAT

#### Désignation d'un membre suppléant auprès de la commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO)

Monsieur le Président rappelle que toute personne résidant sur le territoire français de manière régulière, et qui n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, peut, en cas de non obtention d'un logement et après avoir réalisé les démarches prévues à cet effet (demande de logement social), exercer un recours amiable devant la commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO).

Cette commission est, conformément à l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, créée par le représentant de l'Etat dans le département et comporte plusieurs collèges, le second étant composé d'un représentant des EPCI ayant conclu l'accord collectif intercommunal avec les organismes disposant d'un patrimoine locatif social ou signé la convention intercommunale d'attribution mentionnée à l'article L. 441-1-6.

Le 20 septembre 2017, le préfet de la Savoie avait demandé aux communautés d'agglomération de Grand Chambéry, d'Arlyère et de Grand Lac de désigner conjointement le représentant des EPCI auprès de cette commission.

Il avait été proposé que la communauté d'agglomération Grand Chambéry désigne le délégué titulaire auprès de cette commission, et que les communautés d'agglomération d'Arlyère et Grand Lac désignent chacune un délégué suppléant.

Il est proposé de procéder de la même manière suite au renouvellement de mandat.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- CONSTATE l'élection de Thibaut GUIGUE en tant que délégué suppléant auprès de la commission de médiation et au droit au logement opposable.

Aix-les-Bains, le 28 juillet 2020

Le Président  
Renald BERETTI



- |                                |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68    |
| - Présents et représentés : 67 |
| - Votants : 67                 |
| - Pour : 67                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Désignation d'un membre suppléant auprès de la Commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO)

**Date de transmission de l'acte :** 30/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/07/2020

**Numéro de l'acte :** d3340 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200728-d3340-DE

**Date de décision :** 28/07/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)